



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 16/2016

Objet du préavis

Première série de compléments au budget 2016

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 104 du nouveau règlement du Conseil communal et les articles 10 et 11 du règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou revenus qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

1. Budget 2016

Demande de crédits complémentaires

CHARGES	Budget 2016	Crédit. Compl.
1. ADMINISTRATION GENERALE		
110.3092.00 Frais de recherche de personnel <i>Frais d'assessment supplémentaires pour nouveaux collaborateurs tous services confondus, ainsi qu'augmentation des frais d'annonces.</i>	30'000.00	25'000.00
2. FINANCES		
3. DOMAINES ET BATIMENTS		
4. TRAVAUX		
420.3185.00 Honoraires, expertises, plan d'extension <i>Honoraires relatifs à la modification du PGA dans le secteur du camping de Payerne devant faire l'objet d'un futur préavis. Le projet étant abandonné suite à une décision du canton dans le cadre de l'application de la LAT, ces frais sont directement portés au compte de fonctionnement.</i>	130'000.00	35'000.00
430.3115.00 Achat de véhicules <i>Remplacement du véhicule Hyundai tombé en panne et devenu inutilisable. Il a été remplacé par un véhicule d'occasion.</i>	21'000.00	10'000.00
5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES		
6. POLICE		
610.3184.00 Frais de contentieux et de poursuites <i>Augmentation importante des frais de contentieux découlant également de l'augmentation du poste amendes d'ordre.</i>	25'000.00	30'000.00
7. SECURITE SOCIALE		
8. SERVICES INDUSTRIELS		
		100'000.00
TOTAL DES CHARGES		

2. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 16/2016 de la Municipalité du 31 août 2016 ;

ouï le rapport de la commission des finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : des compléments au budget 2016 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 100'000.— sont accordés à la Municipalité ;

Article 2 : la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

<i>Excédent de charges prévues au budget 2016</i>	1'993'373.00
---	--------------

	Modification des charges
1. Administration générale	25'000.00
4. Travaux	45'000.00
6. Police	30'000.00

Charges supplémentaires	100'000.00	100'000.00
-------------------------	------------	------------

<i>Excédent des charges selon budget et crédits complémentaires</i>	<u>2'093'373.00</u>
--	----------------------------

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 31 août 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard

S. Wicht

Municipal délégué : M. Eric Küng